



Commune de Seignelay

Centre de loisirs de Seignelay
Maison de l'Enfance 'Marcelle Robineau'

06.10.64.16.39

✉ : maisondelenfance89@orange.fr

Fiche d'inscription Exceptionnelle « Mercredi »

La Maison de l'Enfance est ouverte le mercredi de 7h15 à 18h30.

Il est important de respecter les horaires d'accueil.

Les enfants peuvent être accueillis le matin de 7h15 à 9h, l'après-midi de 13h30 à 14h30, et être récupérés à partir de 16h45 jusqu'à 18h30.

Les inscriptions se font exclusivement à l'aide de cette fiche. Sans celle-ci, l'inscription de votre enfant ne pourra pas être validée.

Il est impératif d'avoir rempli un dossier d'inscription annuel avant de remplir la fiche d'inscription des mercredis.

Toute modification du planning de présence de votre enfant doit nous être adressée par mail 48h avant la date (avant 9h) « exemple le mardi avant 9h pour le jeudi ou le vendredi avant 9h pour le mercredi ».

Au-delà du délai des 48h, toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.

Aucune inscription ou modification de planning ne sera prise en compte par téléphone.

En cas d'absence, merci de nous informer par mail, nous ne manquerons pas de vous répondre. Une permanence de boîte mail a été mise en place tous les matins de 8h30 à 9h.

La fiche d'inscription des mercredis peut être remplie numériquement et renvoyée par mail.

Les inscriptions exceptionnelles se feront selon les places disponibles

Enfant à inscrire		Nom		Prénom	
Classe		Date de naissance		Age	

Coordonnées des parents		Nom		Prénom	
Adresse complète				Code postal	
Maman		Papa			
Adresse mail ✉				Quotient familial	

Inscriptions exceptionnelles								
M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM

Merci d'indiquer la date ex : 10/02/2024

« Selon les places disponibles »

Mettre une croix dans les cases correspondantes. M = Matin R = Repas AM = Après midi

Exemple : Si votre enfant vient pour la journée avec repas, mettre une croix dans chaque case M / R / AM

Attention : Votre enfant ne peut pas venir uniquement pour le repas

Je soussigné Mr, Mme, atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions de mon enfant pour le mercredi et en accepte les conditions.

Fait à Seignelay le :

Signature obligatoire :



Ce document atteste de l'inscription de votre enfant pour les jours que vous nous aurez indiqués. Ils vous seront donc facturés. Toute absence non justifiée par un certificat médical ou pour motif valable et exceptionnel sera due.